

## Une décision anecdotique pour l'éternité

**Date :** 29 janvier 2015

**De:** Jean-René Marsac

**À:** Patrick Jehannin

**Objet:** RE: requête auprès de Monsieur le Préfet

**Date:** 29 janvier 2015 10:47:24 UTC+1

*Monsieur,*

*Vous avez attiré mon attention sur la décision du conseil général d'Ille-et-Vilaine concernant les habitants du département.*

*J'accuse bonne réception des différents éléments que vous m'avez fournis. Je ne partage pas l'importance que vous donnez à cette décision, qui est pour moi anecdotique, et je ne crois pas que cette décision remette en cause l'Etat de droit comme vous le sous-entendez.*

*Cordialement,*

*Jean-René MARSAC*

*Député d'Ille-et-Vilaine*

[Anecdotique, le choix d'un nom pour les habitants ?...](#)

Par ailleurs, même si ça n'avait coûté que 30.000 euros, et même d'ailleurs si ça n'avait strictement rien coûté, ça m'ennuierait de penser que le Conseil général d'Ille-et-Vilaine se réunisse pour prendre des décisions anecdotiques.

Mais voyons voir comment le Président Jean-Louis Tourenne, considère cette question qui avait nécessité le recours à des "experts" réputés particulièrement compétents :